

## Direction des Collectivités Locales et des Élections Bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire

Nadine GILLIOCQ  
03 44 06 12 69  
nadine.gilliocq@oise.gouv.f

Beauvais, le 31 JUIL. 2020

**Le Préfet de l'Oise**  
à  
**Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents d'EPCI à fiscalité propre**  
**Messieurs les Sous-préfets**

**Objet :** Part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le gouvernement a décidé d'abonder à hauteur d'un milliard d'euros l'enveloppe nationale de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette part exceptionnelle vise à accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Dans ce cadre, les crédits sont destinés à financer des opérations relevant de trois thématiques prioritaires suivantes :

- les projets relatifs à la transition écologique (outre la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement de nouvelles solutions de transport, axes du grand plan d'investissement (GPI)) : **le réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur ou la réhabilitation de friches industrielles** ;
- les projets ayant trait à la résilience sanitaire tels que **le financement de maisons de santé pluri-professionnelles, la mise aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement** ;
- **les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.**

Aucune limitation de montant n'est fixée, sont donc éligibles les travaux de faible montant comme les investissements structurants de montants plus importants.

**Néanmoins, cet abondement doit soutenir des projets prêts à démarrer rapidement.**

Mes services demeurent à votre disposition pour vous apporter les précisions complémentaires que vous jugeriez nécessaires.



Louis LE FRANC